

ACCÈS À LA PLATEFORME BIBLIOPÔLE

MODALITÉS DES ÉCHANGES DES DOCUMENTS

Imprimés et audiovisuels PENDANT LA PANDÉMIE COVID-19 / PHASE 3

LE BIBLIOPÔLE
Juin 2020



© Le BiblioPôle

I. POURQUOI ET POUR QUI ?

Afin de pallier l'absence de circulation des biblio-bus, des échanges sur place sont proposés dans les magasins du BiblioPôle à partir du 1^{er} septembre jusqu'à fin décembre 2020. Ces échanges sont organisés selon le planning adressé à l'avance par le BiblioPôle.

Les bibliothèques qui ne souhaitent ou ne peuvent pas se rendre au BiblioPôle, peuvent bénéficier d'une navette.

À noter

Suppression du service Drive et reprise du service Réservations. Accès aux documents réservés aux horaires habituels du BiblioPôle.

Le fonctionnement des plateformes des réseaux desservies par le bibliobus ou approvisionnées au BiblioPôle est maintenu à l'identique.

À réception du planning, veuillez prendre contact avec

Anne Deschennes a.deschennes@maine-et-loire.fr

et Jeanne-Marie Guy jm.guy@maine-et-loire.fr

afin de signaler le mode d'échange choisi (au BiblioPôle ou navette).

II. MODALITÉS POUR LES ÉCHANGES AU BIBLIOPÔLE

Le nombre de personnes extérieures (bibliothèques) accueillies au BiblioPôle est limité à 4 par secteurs (imprimés et audiovisuels).

Les échanges ont lieu du mardi au vendredi et démarrent à 9h30 le matin et à 13h30 l'après-midi.

Pour préparer ces échanges :

- Préparez les retours au moins trois jours avant votre venue pour permettre une quarantaine de ces documents.
- Assurez-vous des mesures sanitaires
- Préférez le stockage des documents en cartons ou en caisses afin de ne pas les manipuler à nouveau pour le transport.

Pendant l'échange au BiblioPôle :

- À votre arrivée, signalez votre arrivée à l'accueil et stationnez devant le garage pour déposer les caisses de documents à retourner au BiblioPôle.
- Nettoyage des mains et port du masque obligatoire.

III. LES ÉCHANGES D'IMPRIMÉS

- Le nombre de retours autorisé ne doit pas excéder au maximum 300 documents.
- Pour vous aider, merci de renseigner et d'apporter la fiche jointe (nombre de document par type).
- Cette fiche servira de base pour vous orienter dans le choix sur place. Le nombre de documents empruntés se fera sur une base de 300 documents. Un bonus de prêt jusqu'à 100 documents sera possible, à sélectionner dans les différents types de documents.

IV. PROTOCOLE NAVETTE

Si à la date proposée dans le planning, vous ne pouvez pas vous déplacer au BiblioPôle pour l'échange, nous pouvons vous fournir une sélection de 150 à 200 documents.

Vous devrez préparer les retours en amont (voir le modalité ci-dessus). Le nombre de retours autorisé ne doit pas excéder au maximum 200 documents.

La sélection sera déposée selon le même planning dans votre établissement.

L'échange se fera en suivant les mesures sanitaires.

V. LES ÉCHANGES AUDIOVISUELS ET MANGAS

Les échanges se font selon les mêmes modalités (planning et protocole ci-dessus).

Le nombre de documents en retour comme en prêt ne varie pas :

- 250 CD
- 100 DVD
- 80 mangas

VI. PROTOCOLE PLATEFORME AGGLOMÉRATION ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

Les échanges se font selon les mêmes modalités (planning et protocole ci-dessus).

En revanche, la desserte complémentaire et l'échange ponctuel d'un panier de 30 documents sont suspendus jusque fin décembre.

Le nombre de documents empruntés n'excèdera pas 300. Un bonus de prêt jusqu'à 100 documents sera possible, à sélectionner dans les différents types de documents.

Pour tous renseignements sur ce sujet, contacter :
Anne Deschennes, cheffe de l'Unité Offre et Circuit Documentaire
a.deschennes@maine-et-loire.fr

Le BiblioPôle
ZI La Croix Cadeau
5, rue Paul Langevin
49240 AVRILLÉ
Tél. : 02 41 33 03 20
<https://bibliopole.maine-et-loire.fr>

Du mardi au vendredi
De 8h30 à 12h30
De 13h30 à 17h30
Fermé le lundi